

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-01-30-007B

Séance du 30 janvier 2020

Date de convocation : 24 janvier 2020

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trente janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Bertrand GUILLET, Christian GUILLEMOT, Jean-Pierre JACQUINOT, Camille RICHAUD, Irène TOST, Gilbert BARRIQUAND, Jean-Luc CHARVET, Christiane GUERERRO, Josette SAVARINO, Christian PRADIER, Philippe PARASKIOVA, Monique BERNELIN, François CREVOLA, Mustafa SARIKAYA, Jean-Paul DA SILVA, Patrick RENARD, Jacky BERNARD, Nathalie MONDY, Chantal JOMAIN, Daniel DUVAL, Marie-Astrid GALLET

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Daniel BOUCHARD, Martine WOLFELSPERGER, Violaine MITANCHET

ABSENTS : Nathalie VAUDAN, Fatima BOUSSEBHA, Atila SAHIN, Caroline WAFFLART

SECRETAIRE DE SEANCE : Josette SAVARINO

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Pouvoirs : 3

Objet : Adoption du budget primitif 2020 – budget principal de la Commune

Monsieur le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif principal 2020 et demande au conseil municipal d'examiner le projet de budget dont les totaux s'élèvent à :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses : 6 982 859,40 €	Total des dépenses : 3 302 927,84 €
Total des recettes : 6 982 859,40 €	Total des recettes : 3 302 927,84 €

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

CONSIDERANT la teneur du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER le budget primitif principal 2020 comme indiqué ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Pour : 20

Abstentions : 5 (Jacky Bernard, Chantal Jomain,

Marie-Astrid Gallet, Daniel Duval, Nathalie Mondy)

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme

e certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Le Maire

Romain DAUBIÉ